Compte-rendu du Comité directeur
01/07/2024 – 20h00

Présents : Sandrine Romagné, Grégoric Bouly, Céline Dumay, Didier Geneste, Delphine Bunel, André Bergue, Gilbert Bunel, Patrick Chéhère, Patrick Conche, Yoann Demarest, Karl Khentous, Stéphane Labaume, Thierry Leleu, Thomas Lustiere, William Orion, Sophie Piaton, Olivier Piolin,

Excusés : Amandine Avenel, Yannick Despert, Julien Leroy, Yoann Demarest, Pierre-Alain Finet, Olivier Guillemard, Cécile Prévost, Vincent Rouault, Gérard Spir, Amandine Vaupré

Absents : Thibault Bellanger,

Invités : Guillaume Comméat, Frédérique Henry, Marie Naveau

Ordre du jour

Préambule, communication de la Présidente 1
Cotisation annuelle 1
Règlement sportif des M+18 1
Demande congés sans solde Eduardo Padro Palermo (CTC bassin 5) 2
Formation alternante 3
Projet des commissions 3
Questions diverses 3

Préambule, communication de la Présidente

Sandrine Romagné félicite les Crabos de Rouen pour leur titre de Champion de France et l'ensemble des clubs pour leur parcours rugbystique sur la saison.

Elle informe que le match France / USA a reçu un franc succès avec 600 spectateurs. Elle en profite pour féliciter le corps arbitral.

Cotisation annuelle

Il est demandé au Comité directeur de voter l'appel à cotisations clubs pour la saison 2024-2025 qui ne prévoit aucune augmentation par rapport à la saison passée

- Divisions nationales : 5 000€
- Divisions fédérales : 2 550€
- Régionale 1 et 2 : 2 050€
- Régionale 3 : 1 850€
- M16-M19, nouvelles pratiques : 350€

Le Comité directeur approuve l'appel à cotisations pour la saison 2024-2025 à l'unanimité des présents

Règlement sportif des M+18

André Bergue souhaite porter à la connaissance du Comité directeur, les évolutions règlementaires prévues au règlement sportif des M+18 de la saison 2024-2025

- Le barème des journées punies évolue : les sanctions pour « indiscipline » ne seront plus comptabilisées dans le calcul des 70 journées punies, sauf récidive.
- Un forfait d'équipe « Une » en phase finale entrainera automatiquement le forfait de l'équipe II
- En rugby à X (réserves de Régionale 2) limitation du nombre de match en phase qualificative pour disputer les phases finales → un joueur ne devra pas avoir été inscrit sur plus de 5 feuilles de match de niveau supérieur de phase(s) qualificative(s)
- Obligations sportives : en moins de 16 ou en moins de 19, niveau de jeu étendu au jeu à X en autonomie
- Charte de l'arbitrage : changement de sémantique. On ne parle plus d'obligations mais de bonification au recrutement.

André Bergue présente la synthèse du calendrier

- Début du championnat 14 septembre → communiquer rapidement la date de reprise aux clubs pour anticiper les affiliations
- Bloc de 3 matchs principalement
- Play off allégés par rapport aux RG FFR pour participer aux phases finales régionales pour la R2

Le Comité directeur demande à :

- Retarder la reprise en janvier. Ne pas faire jouer le 12 mais décaler au 19/01
- Finales les 3 ou 4 mai. Attention week-end de Pâques. Lancer un sondage aux clubs pour connaitre leur position sur le sujet : 26-27/4 ou 3-4/05 ?

Sous réserve de ces changements et retours clubs, le Comité directeur valide le projet de règlement sportif à l'unanimité des présents.

Demande congés sans solde Eduardo Padro Palermo (CTC bassin 5)

Sandrine Romagné informe qu'à l'issue de sa formation DEJEPS RUGBY A XV au Rouen Normandie Rugby, le club a sollicité Eduardo pour qu'il intègre la structure en qualité de directeur de son Centre de formation. Eduardo a donc demandé un congé sans solde d'une année, possiblement renouvelable.

Elle précise que l'ensemble des frais annexes à la formation a été supporté par la LRNR et souhaite que le RNR participe à cette dépense si le congé devait être reconduit.

Le poste serait ouvert à partir du 12 août

Thomas Lustière interroge sur comment va être gérée la vacance.

Guillaume Comméat prend la parole pour rappeler que la décision d'accepter un congé sans solde revient à l'employeur. Il précise qu'actuellement des postes similaires sont vacants et encore non pourvus sur le territoire national et qu'il y a, de fait pour la Normandie, incertitude à couvrir ce poste rapidement, à ce jour d'ailleurs, aucun candidat extérieur n'a été identifié. Il précise qu'un appel à candidature devra être réalisé en interne et élargir la recherche en externe si aucun candidat. Enfin, si le poste est non pourvu, l'activité de l'équipe technique sera fortement impactée et devra fonctionner en mode dégradé.

Sandrine Romagné intervient pour préciser que si financement, le candidat pourra être embauché en CDI en tant que CRL.

Guillaume comméat repartit que s'il y a perspective d'emploi, le recrutement pourrait être facilité.

William Orion exprime que si pour Eduardo cette embauche est une belle opportunité, la conjecture annoncée par Guillaume Comméat n'est pas très engageante pour le Bassin*#NordValléedeSeine*. Il rappelle que depuis 2 ans, compte tenu de la formation DEJEPS et l'alternance en structure d'accueil, les clubs du bassin ne sont plus accompagnés.

A l'issue de ces échanges, le Comité directeur décide de valider la demande de congé sans solde d'Eduardo PADRO PALERMO et demande au CTL d'anticiper un mode dégradé dès la rentrée. Il valide également le lancement de l'appel à candidature à l'unanimité des présents.

Formation alternante

Marie Naveau se présente et diffuse un bilan non exhaustif des visites sur Facebook et Instagram :

- Belle évolution du nombre de vues, de likes et de partages depuis son arrivée
- Instagram plus suivi par les jeunes, fort engouement notamment sur le contenu relatif au championnat R7 M16 M19

Concernant la recherche de sponsoring, elle rappelle que le diplôme qu'elle vise comprend très peu de contenu marketing et qu'elle a besoin d'être formé sur le sujet. Son prochain objectif est de développer la plateforme LinkedIn pour accroitre notre réseau de partenaires en s'appuyant sur les actions sociétales que nous menons.

Sandrine Romagné précise que le premier travail avant la recherche de partenaires était d'augmenter la visibilité de la LRNR sur les réseaux, que les partenaires collaborent plus facilement avec des associations qui ont une visibilité importante parce que plus attractives.

Sandrine Romagné rappelle enfin que le contrat en alternance de Marie Naveau s'achève le 5 septembre 2024 et qu'il faut d'ores et déjà travailler sur un plan de succession.

Projet des commissions

Afin de construire le budget de la LRNR pour la saison 24/25, l'ensemble des commissions de la LRNR a été sollicité pour proposer les actions qu'elles envisagent. Il s'agira, pour la commission financière, d'arbitrer toutes les demandes le cas échéant, pour répartir de façon optimale nos ressources.

En cliquant sur le lien ci-après retrouver les actions : PROPOSITIONS

Questions diverses

Sophie PIATON alerte sur la forte augmentation de la dépense transport qui est annoncée, qui impactera fortement l'activité de son club : +25% sur un budget annuel de 45 000€ ce qui aura une incidence sur ses équipes U16 et U19.

Elle précise que bien souvent le paiement est exigé avant le déplacement et qu'en cas de forfait, les conditions générales des compagnies de transports prévoient le non-remboursement des sommes engagées.

Une discussion s'engage sur le sujet. Patrick Conche informe que bien souvent 2 chauffeurs et des pauses sont imposés. Olivier Piolin déclare que le sujet transport sera un vrai problème à terme.

Grégoric Bouly rappelle que peu de compagnie de transport interviennent sur la Normandie mais se propose de produire un vadémécum sur les principales règles et obligations légales que doivent respecter les sociétés de transport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Grégoric Bouly
Secrétaire général

